



## MATERNITE ET AMENAGEMENT DU TRAVAIL

Dès le début	Dès le 4 <sup>e</sup> mois	Dès le 6 <sup>e</sup> mois	8 semaines avant l'accouchement	<b>Accouchement</b>	8 semaines après l'accouchement	16 semaines après l'accouchement	1 année après la naissance	Pendant toute la durée de l'allaitement
	<b>Travail effectué principalement debout:</b> 12 heures de repos quotidien et 10 minutes de pauses supplémentaires toutes les 2 heures							
		<b>Travail effectué principalement debout:</b> pendant max. 4 h / jour						
<b>Sur demande: déplacement d'un travail entre 20 et 6 h à un travail équivalent entre 6 et 20h, sinon 80 % du salaire</b>			<b>Aucun travail entre 20 et 6 h Pas de poste entre 6 et 20 h équivalent : 80 % du salaire</b>	<b>Aucun travail autorisé</b>	<b>Sur demande déplacement d'un travail entre 20 et 6 heures à un travail entre 6 et 20 heures ou 80 % du salaire</b>			
					<b>Allaitement:</b> dans l'entreprise: temps de travail hors de l'entreprise: 50% = temps de travail			
<b>Consentement nécessaire pour occuper la travailleuse</b>								
<b>Durée du travail: 9 heures au maximum</b>								